



De la maison Soulard à l'hôtel Chevalier

Jean Bruchési

Numéro 20, 1955

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080000ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080000ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bruchési, J. (1955). De la maison Soulard à l'hôtel Chevalier. *Les Cahiers des Dix*, (20), 91–105. <https://doi.org/10.7202/1080000ar>



PLAN
de la Ville de
QUEBEC

- a Fort de Louis
- b Redoute de Capoult
- c Casernes du Meuble
- d Les Roches
- e Les Jardins et dépendances
- f Les Crochets
- g La Prison avec les serenos et dépendances
- h L'Évêché
- i Hotel Dieu
- k St Roch
- l Le Sault au Matlot
- m L'Intendance
- n Eglise de la Basse Ville
- o Batterie de l'Ancheville
- p Batterie D'Amphion
- q Batterie Royal
- r Batterie de Chateaufort
- s Batterie St Louis
- t Batterie de la Glacière
- v Fort de la Basse Ville
- x Redoute St Charles
- y Redoute St Pierre
- z Redoute de St Roch
- 6 Fort de la Prison

Plan de la ville de Québec en 1720, d'après un dessin de Chaussegros de Léry. Les maisons Pagé et Chevalier occupent l'angle droit du "Port pour les Baraques", mais ne sont pas orientées comme elles le devraient. (Photo I.O.A.)



Fragment d'une photographie de la Basse Ville prise vers 1878 par Prudent Vallée : au centre, on distingue très nettement le côté sud et l'arrière de la maison Chevalier, le toit de la maison Pagé, le toit et l'arrière de l'ancienne maison Bertrand de la Chesnaye.

De la maison Soulard à l'hôtel Chevalier

Par JEAN BRUCHÉSI, M.S.R.C.

C'est le 3 juillet 1608, presque cinq ans jour pour jour après y avoir abordé une première fois, que Champlain s'arrêtait à Québec avec l'intention d'y fonder une ville. De fait, n'ayant pu trouver d'endroit « plus commode, ni mieux situé que la pointe de Québec, ainsi appelé (sic) des Sauvages, laquelle était remplie de noyers », il s'empressa d'y bâtir une habitation, à proximité de l'emplacement où se dresse aujourd'hui l'église Notre-Dame des Victoires. L'espace était exigu : une sorte de « banquette inégale », ici renflée, là effilée, suivant l'expression du géographe Raoul Blanchard. Mais cette banquette reposait sur le roc et des douzaines de maisons pouvaient y être construites. L'habitation de Champlain ne resta pas longtemps seule, et l'agglomération, dont elle fut le principe autant que le germe, prit vite le nom de Basse Ville par opposition à la Haute Ville, accrochée aux flancs des falaises ou assise sur la colline même de Québec qui paraît s'enfoncer dans les eaux du Saint-Laurent à la façon d'une gigantesque proue de navire.

A l'époque, une profonde échancrure s'étendait de la pointe choisie par Champlain jusqu'au pied du cap qui passait alors pour recéler des diamants, « dans des rochers d'ardoise..., meilleurs que ceux d'Alençon », et qui reçut, pour ce motif, le nom de Cap-aux-Diamants. Pour les premiers habitants de la Basse Ville, comme pour les marins et négociants qui ne tardèrent pas à s'y établir, cette anse naturelle facilitait on ne peut mieux l'accostage des barques et le déchargement des cargaisons, d'autant plus qu'elle était coupée à angle droit au point où elle atteignait la falaise, c'est-à-dire au bout de la

rue du Cul-de-Sac. Mais l'anse des Barques — c'est ainsi qu'on la nommait autrefois — a disparu vers 1820, tout l'espace qu'elle occupait ayant été comblé et la Basse Ville s'étant ainsi agrandie en proportion à même le rivage du fleuve.

En plus de servir au mouillage des goélettes et des barques, l'anse offrait assez d'avantages pour qu'il fût possible d'y installer des chantiers maritimes d'honnêtes dimensions. C'est ce qui se produisit au début du XVIIIe siècle, alors qu'armateurs, négociants et gens de mer persistaient à adopter les environs immédiats de l'anse pour y construire maisons, magasins, entrepôts ou boutiques. De tous ceux-là, les mieux partagés furent sans contredit les occupants d'un assez vaste terrain situé à l'angle droit de l'anse, qui donnait accès aux deux rives et que deux voies publiques — le Cul-de-Sac et la rue Notre-Dame — reliaient à la côte de la Montagne par où, à moins d'emprunter un escalier de bois plus rapproché, on atteignait la Haute Ville. Trois maisons de pierre s'y élevaient à la fin du XVIIe siècle, dont une — la plus grande — sur l'emplacement même où une autre habitation — l'hôtel Chevalier précisément — fut construite au milieu du XVIIIe siècle, c'est-à-dire à la belle époque de notre architecture domestique. Par ses proportions, par sa carrure imposante, par l'absence voulue de symétrie dans le plan et les élévations, cette maison Chevalier a la prestance qu'on voit à certaines demeures du moyen âge français. Témoin d'un passé dont les vestiges matériels s'effacent beaucoup trop rapidement, elle proclame la valeur historique d'un des coins les plus pittoresques du vieux Québec et l'importance commerciale de la Basse Ville dont elle a partagé la bonne ou la mauvaise fortune. Un trottoir a remplacé le quai en maçonnerie qui la bordait autrefois ; mais elle est toujours solidement assise sur les trois voûtes de pierre que lui donna, en 1752, le maître-maçon, Pierre Renaud. Aujourd'hui encore, voûtes et rez-de-chaussée — celui-ci légèrement surélevé — servent d'entrepôts, l'étage supérieur et les combles étant, comme il y a deux siècles, réservés au logement. Il suffirait de peu de chose relativement pour lui redonner, ainsi qu'à ses voisines, les maisons Pagé et Chesnay, son vrai visage, tel

qu'il apparaissait aux yeux des contemporains de Jean-Baptiste Chevalier.

La construction de la Basse Ville primitive, comme celle de la Haute Ville, se fit, à vrai dire, au petit bonheur. Mais, un jour, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, d'autant plus impératives que la population y était notablement dense, les pouvoirs publics s'en mêlèrent. C'est ainsi qu'un règlement de police, applicable à tout Québec, fut édicté par le gouverneur Frontenac, le 28 mars 1673. Entre autres choses, le règlement imposait aux propriétaires de la Basse Ville l'obligation de rehausser, pour faciliter l'écoulement des eaux, les rues qui bornaient leurs terrains. Défense était faite, désormais, de bâtir des maisons sans y mettre au moins deux pignons de maçonnerie, d'avoir dans ces maisons des poêles de fer ou de briques si ceux-ci n'étaient placés dans une cheminée, de construire des forges qui ne seraient pas en maçonnerie et qui n'auraient pas une cheminée à la hauteur de celles des maisons voisines. Défense était faite également de nourrir et entretenir des bestiaux dans la Basse Ville.

Le règlement avait certes du bon ; mais il n'est pas certain que ceux pour qui il était fait l'observèrent à la lettre, surtout en ce qui avait trait aux bestiaux, car le Conseil souverain ou l'intendant revinrent plusieurs fois à la charge, pour rappeler notamment l'interdiction de garder des fourrages dans les maisons et des poêles ailleurs que dans les cheminées. Toujours est-il que, le 4 août 1682, vers neuf heures et demie du soir, le feu éclatait dans la maison du tailleur Etienne Blanchon. Les flammes se communiquèrent rapidement aux maisons voisines et la Basse Ville ne fut bientôt plus qu'un immense brasier. Quand l'incendie s'arrêta, au petit jour, les deux tiers des habitations, magasins — y compris le Magasin du roi — ateliers et boutiques n'étaient que cendres fumantes.

Il faut croire que la Basse Ville fut promptement rebâtie. La Hontan, qui la parcourut deux ans après le désastre, ne se lassa point d'admirer, le long du port, de « très belles maisons à trois étages, d'une pierre aussi dure que le marbre ». L'auteur des mémorables

Voyages dans l'Amérique septentrionale était, comme l'a écrit Frontenac, « capable de mensonges prodigieux ». Mais il n'exagère point quand il affirme que les habitants de la Basse Ville « ne ressentent pas la moitié tant de froid que ceux de la Haute Ville », ou quand il souligne la commodité qu'ils ont « de faire transporter, jusque devant leurs maisons, le blé, le bois et autres provisions nécessaires ». Au moment précis où La Hontan constatait la chose, le sieur Jean Soulard, dont la maison s'élevait « au bout du Cul-de-Sac », aurait pu en témoigner.

Ce Jean Soulard appartenait à une famille d'arquebusiers. Né à La Rochelle, il avait choisi de venir vivre à Québec et d'y exercer le métier paternel, d'y être de fait un armurier, comme son père. Au début de 1666, il épouse Catherine Boutet, veuve de Charles Phélippeaux, lui-même arquebusier. La nouvelle dame Soulard a des enfants mineurs qui seront, aux termes du contrat de mariage, passés devant maître Romain Becquet, « nourris, entretenus et envoyés aux écoles pour être instruits », aux dépens de la communauté. Quand elle meurt en juin 1692, neuf enfants sont nés de son union avec Jean Soulard. Quatre sont morts ; l'ainée, Jeanne, est mariée ; le plus jeune, Jean-Baptiste, dont il sera de nouveau question, a quatorze ans. Il en coûte au « maître arquebusier du roi » soixante-huit livres de vingt sous pour le service et l'enterrement de sa femme, dont dix-huit livres pour des cierges. Dans les trois mois qui suivent, maître Louis Chambalon, l'un des plus célèbres notaires du régime français, rédige le contrat de mariage de Jean Soulard et d'Adrienne de Roulland, fille du sieur de Saint-Georges, garde du corps de Sa Majesté, avec, pour témoins, Pierre Le Moyne d'Iberville, « capitaine de frégate légère », Paul Le Moyne de Maricourt, « capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la Marine », et Jean Fredin, secrétaire de l'intendant Bochart de Champigny. Après avoir donné quatre enfants à son légitime époux, Adrienne de Roulland décède à son tour le 18 novembre 1696. Cette fois, le veuf Soulard laisse s'écouler cinq ans avant de convoler en troisièmes noces avec Marie-Catherine Miville, veuve d'Ignace Durand. A cette date — septembre

1701 — il y avait plus d'un quart de siècle que le maître arquebusier habitait l'une des trois maisons de pierre érigées sur le terrain de la rue du Cul-de-Sac : celle-là même dont on disait qu'elle était le poste idéal de l'anse des Barques.

En 1669, trois ans après son premier mariage, Jean Soulard s'était fait construire une habitation à la Haute Ville, rue Sainte-Anne. Arquebusier, ou armurier, comme il a été dit, orfèvre au besoin, il put croire que la pratique du négoce n'était pas incompatible avec l'exercice de son double métier. Aussi bien, dès que l'occasion favorable se présenta, n'eut-il rien de plus pressé que d'échanger sa maison de la rue Sainte-Anne contre un des terrains du Cul-de-Sac et d'y faire bâtir, en 1675, une autre maison plus spacieuse, après y avoir été autorisé par le comte de Frontenac. La décision paraissait sage, car la Basse Ville était déjà, pour Québec et la Nouvelle-France, un intense foyer de vie commerciale et maritime.

Il s'en fallut de peu que les rêves de Jean Soulard ne s'envolassent en fumée, dans cette fumée de l'incendie d'août 1682 qui « fut éteint au Cul-de-Sac », après avoir ravagé les deux tiers de la Basse Ville et « consumé la maison d'un arquebusier nommé Jean Soulard ». Deux ans plus tard, il ne restait apparemment aucune trace du désastre. Soulard et sa famille pouvaient vivre à l'aise dans la maison reconstruite, assez grande pour abriter en outre la boutique de l'armurier, le magasin et les entrepôts du négociant. Tout à côté, en direction de la rue Notre-Dame, s'élevait la maison d'un autre marchand, Bertrand Chesnay de La Garenne⁽¹⁾. Habitée successivement par le gendre de ce dernier, Thomas Frérot, puis par l'orfèvre Joseph Pagé dit Quercy — qui épousa la fille de Frérot — celle-ci devint, en 1757, la propriété d'un capitaine de barque, Joseph Chabot.

Contemporaine de la maison Pagé, qui existe toujours et n'a, semble-t-il, subi que des réparations d'entretien, la maison Soulard

(1) Bertrand Chesnay de La Garenne céda sa maison à Thomas Frérot et s'en fit construire une autre tout à côté, soit à l'angle du Cul-de-Sac et de la rue Notre-Dame. Les deux maisons existent encore.

eut une histoire plus agitée, tout comme la vie de l'armurier fut plus mouvementée que celle de l'orfèvre. Des mains de Jean Soulard, qui y mourut en juillet 1710, elle passa à la veuve de ce dernier qui la vendit, en 1716, à un aubergiste : Jean Gastin dit Saint-Jean. Incendiée, en partie du moins, après la mort de Gastin, entre 1733 et 1735, elle fut alors adjugée, « par décret et autorité de justice », à François-Etienne Cugnet qui utilisa ce qui en restait comme magasin et entrepôt de fourrures. Encore pouvait-on parler d'une mesure, dont Cugnet fit le meilleur usage. Mais lorsque Jean-Baptiste Chevalier, le 22 janvier 1752 — Cugnet était mort l'année précédente — se porta acquéreur de l'emplacement du Cul-de-Sac, au prix de 8.000 livres, il ne s'y trouvait plus que « des murs tombant en ruine ».

De Jean Soulard à Jean Chevalier, il s'écoula donc environ trois quarts de siècle, pendant lesquels la maison du Cul-de-Sac fut le témoin muet des joies et des peines, des réussites et des échecs de ses propriétaires. Actif, entreprenant, le maître arquebusier fut à la lettre un brasseur d'affaires. Qu'il fût seul ou qu'il eût des associés, son ardeur au travail fit de lui, entre 1675 et 1710, l'un des notables de la Basse Ville, comme l'attestent les liasses de « pièces d'écriture » inscrites à l'inventaire de ses biens, au lendemain de son décès. Commerçant, il eut des correspondants jusqu'en Louisiane et à La Rochelle ; il fut mêlé à de nombreux procès qu'il ne gagna pas toujours contre des voisins, des locataires, des clients, les héritiers de tel ou tel de ses associés, voire contre l'autorité elle-même. L'origine de ces procès ? Tantôt une dispute à propos de la cour sise à l'arrière de la maison, au sujet du mur mitoyen, des pignons, d'une clôture ou du niveau de la rue du Cul-de-Sac, d'une créance pour achats divers ou des intérêts sur un emprunt. Lorsque l'intendant De Meulles ordonna, en 1683, que toutes les piastres d'argent, circulant en Nouvelle-France, devaient être marquées d'après leur poids, c'est Jean Soulard qu'il désigna pour en faire les poinçons, à raison de trois deniers la marque. Ce témoignage de confiance valut à l'armurier-orfèvre d'être parfois cité comme expert devant les tribunaux et lui mérita sans doute d'être l'objet d'une attention spéciale du Conseil d'Etat du roi,

quand ce dernier fit défense de mettre à exécution un jugement rendu contre Soulard par l'intendant Beauharnois « au profit » de l'orfèvre Michel Levasseur ; peut-être aussi de ne pas être trop impliqué, en 1707, dans une curieuse affaire de recel. Mais cette affaire était à peine réglée, sans suite fâcheuse pour le maître arquebusier, qu'une autre, d'ordre familial, mettait à l'épreuve le sentiment paternel de Soulard.

Des neuf enfants, nés de l'union de Jean Soulard et de Catherine Boutei, le plus jeune, qui vit le jour en octobre 1678, fut Jean-Baptiste ; et il choisit, étant encore mineur, d'être arquebusier comme son père. Or, le 11 août 1699, à huit heures du soir, maître Louis Chambalon, accompagné de Jean Soulard et de deux témoins, — Etienne Dulong, marchand, et Denis Rageot, praticien, — se présentaient dans la salle des hommes, à l'Hôtel-Dieu, pour y recevoir en bonne et due forme le testament du jeune Soulard, « gisant au lit malade ». C'est que Jean-Baptiste, « sain d'esprit, mémoire et entendement... considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort et de plus incertain que l'heure d'icelle », avait résolu de mettre ordre à ses affaires, mais surtout, semble-t-il, de procéder « à l'acquit et décharge de sa conscience ». Aussi bien, après avoir recommandé son âme à Dieu, laissant « à la prudence et conduite de son exécuteur testamentaire les pompes funèbres pour l'enterrement de son corps et les prières pour le repos de son âme », fit-il une déclaration qui n'était pas de nature à ravir son père, même si ce dernier, comme la chose est plausible, en avait déjà reçu la confiance. De fait, Jean-Baptiste avait volé. Et la plume de maître Chambalon de courir sur le papier : « ...Déclare ledit testateur qu'il s'est oublié jusque à un tel point que d'avoir été assez malheureux et assez malavisé en abusant de la confiance que le sieur Jean Soulard, arquebusier du Roy en cette Ville, son père, avait en lui, estant dans sa maison de lui prendre des sommes considérables et qu'il croit au moins monter à la connaissance de mil Livres... » Après s'être « démis » de tous ses biens entre les mains d'un sieur Bouteuille et avoir ordonné que la somme volée soit remboursée à même l'héritage qu'il a reçu de sa mère, Ca-

therine Boutet, Jean-Baptiste supplie « très humblement son père de lui faire remise du surplus, supposé que le tort qu'il lui a fait excédats la dite somme de mil Livres ». Et, d'abord, que celui-ci veuille bien lui pardonner « toutes les fautes qu'il a commises par un pur esprit de jeunesse à son égard, et ne pas oublier sa qualité de père envers lui quoiqu'il ait eu le malheur d'oublier celle d'enfant ».

Jean-Baptiste Soulard ne mourut point de la maladie qui l'avait conduit, cette année-là, à l'Hôtel-Dieu. S'étant remis à son métier d'armurier, il dut maintes fois recourir à la bourse paternelle. Du moins, s'acquitta-t-il en partie, sinon en totalité, envers son père, comme il s'y était solennellement engagé ; car, le 29 mars 1707, le même notaire Chambalon reprenait la plume : « ...Lequel Jean Soulard de son bon gré a reconnu que le sieur Jean-Baptiste Soulard, son fils,... l'a entièrement satisfait de tout ce qu'il a reconnu par le testament qu'ils ont arrêté ensemble ». Ce même jour, au surplus, tant pour le reliquat de la dette que pour les « avances et fournitures » faites par son père, le fils Soulard, « sur le point de partir pour aller en course sur les ennemis de l'Etat », faisait à l'auteur de ses jours, « par pure amitié et par reconnaissance des bienfaits reçus », donation pure et simple, en cas de mort, de tous ses biens, meubles et immeubles, présents ou à venir. Jean-Baptiste pouvait partir l'esprit tranquille. De fait, c'est en Acadie qu'il en vint aux mains avec « les ennemis de l'Etat ». Et il n'y mourut point. Après avoir épousé à Port-Royal — juste avant la prise de la ville par Nicholson — une Françoise Comeau, dont il eut trois enfants, il revint, la guerre terminée, à Québec, y perdit sa première femme, en janvier 1717, se remaria deux mois plus tard avec Barbe Garnaud qui lui donna un fils, et vécut à L'Ange-Gardien où il décéda le 15 mai 1723.

A cette dernière date, Soulard, père, était mort depuis treize ans. Une fois de plus, quelques mois seulement avant de disparaître, il avait eu des ennuis avec ses voisins : maîtres de barques et autres, à propos de la maison du Cul-de-Sac. Ayant voulu élever une clôture au bout de sa maison, il y avait été autorisé par l'intendant Jacques Raudot, dont il était l'ami. Mais les maîtres de barques du voisinage

avaient protesté auprès du gouverneur, en raison du « préjudice que cette clôture de muraille causerait au port » de Québec. Prévoyant qu'il faudrait, « pour faire le port comme il doit être », enlever à Soulard la cour et même un coin de sa maison, M. de Vaudreuil défendit à celui-ci de mettre son projet à exécution.

Dans les quinze jours qui suivirent le décès de Jean Soulard, et à la requête de Marie-Catherine Miville, maître Pierre Rivest procéda à l'inventaire des biens meubles du défunt, trouvés en la maison du Cul-de-Sac. De la cave au grenier, en passant par la boutique et la cour, rien n'échappa à l'oeil exercé du notaire et de l'huissier, Florent de Lacetière. Des quelque 200 fusils, pistolets et baïonnettes, appartenant au roi, aux douzaines d'outils de l'armurier — pincés, estocs, tenailles, — des bons lits de plumes aux nappes de toile, des tasses, écuelles, cuillères et fourchettes d'argent aux chandeliers de cuivre, des coffres pleins de vêtements, des justaucorps aux boutonnières d'argent et des « engageantes » — comme on désignait alors les manches longues et pendantes que portaient les femmes — aux vieux chapeaux de castor, capots et paires de culottes, des barils d'huile d'olive ou à brûler, de lard et de vinaigre aux bobines de laine à tisser, aux pièces de toiles de Rouen ou d'Allemagne et de serge : tout fut inscrit consciencieusement et estimé à sa juste valeur, y compris une « vache sous poil rouge », cotée à quarante livres, une *Vie des Saints*, imprimée à Lyon, un *Nouveau Testament* et l'*Introduction à la vie dévote*.

Six ans passèrent. La veuve Soulard et les trois enfants mineurs continuèrent d'habiter la maison du Cul-de-Sac où vinrent bientôt les rejoindre Jean-Baptiste et sa petite famille. En 1716, la maison était à vendre, et c'est Jean Gustin, fils d'un Parisien de la paroisse Saint-Sulpice, qui l'acheta. Gustin, âgé de quarante-deux ans à peine, marié à Catherine-Elisabeth Lambert qui lui donna quatorze enfants, était négociant. Comme au temps de Soulard, la maison servit donc de magasin et d'entrepôt, que fréquentèrent capitaines de barques, pêcheurs et manoeuvres ; et d'auberge en plus, car un certain Jean-Baptiste Lacoudray, locataire de Gustin, sinon Gustin lui-même, y

offrait à boire, à manger et à coucher. Puis, le 16 avril 1733, maître Jacques Barbel était appelé à dresser l'inventaire des biens meublés de Gastin, décédé quelques jours plus tôt. Cette fois, il n'y avait rien dans le grenier, à peu près rien dans le magasin. Quelques barriques de petite bière étaient alignées dans la cour. Mais, dans toutes les autres chambres et salles, s'offrait le spectacle habituel des maisons bourgeoises bien garnies : meubles en merisier ou en bois de pin, coffres remplis de serviettes et de nappes de toile, de pièces de drap et de vêtements, des ustensiles, de la vaisselle, de l'argenterie. Et il y avait aussi des livres — une trentaine peut-être — dont les titres témoignent des goûts variés de Gastin : *Anecdotes persanes*, *Nouveau Parnasse des muses galantes*, *Histoire secrète des femmes galantes de l'Antiquité*, *Lettres historiques et galantes*, voisinant avec les six volumes d'une *Histoire de France sous le règne de Louis XIV*, les *Lettres* de la marquise de Sévigné, un tome des oeuvres de Corneille et de celles de Voiture, les *Mémoires*, à moins que ce ne soient les *Maximes*, du philosophe, historien et critique littéraire Saint-Evremond dont les restes venaient d'être déposés en l'abbaye de Westminster.

La veuve Gastin renonça-t-elle à la succession de son défunt mari, elle qui déclarait ne savoir « ni écrire, ni signer », et ne rien connaître « des affaires de son commerce » ? Ou bien, le feu ayant de nouveau ravagé la maison du Cul-de-Sac, à une date qu'il est impossible de préciser, les créanciers de la succession durent-ils intervenir pour être payés ? Nous l'ignorons. Chose certaine, l'un des ces créanciers n'était autre que François-Etienne Cugnet, ancien directeur du Domaine d'Occident, membre du Conseil supérieur de la colonie, armateur et commerçant. Même s'il ne gagnait pas à tout coup, Cugnet s'était acquis une réputation d'homme actif et hardi que la fortune favorisait le plus souvent. N'avait-il pas entrepris d'acclimater en Canada des boeufs de l'Illinois ? N'était-il pas l'un des directeurs des Forges du Saint-Maurice ? Ne se livrait-il pas à la traite des pelleteries, frétant à cette fin des goélettes qui reliaient Québec aux postes de Chicoutimi, de Tadoussac et des Islets Jérémie ? Et il avait des fils,

dont l'un François-Joseph, futur secrétaire du gouverneur Carleton, devait être l'auteur des premiers ouvrages d'une littérature proprement canadienne. Un autre de ses fils serait plus tristement célèbre : Jean-Baptiste, qui fut coureur des bois et qui passe pour avoir désigné aux Anglais l'endroit par où les soldats de Wolfe purent escalader le plus aisément la falaise de Québec.

Quand il acquit la maison Soulard, en 1735, Etienne Cugnet habitait rue Saint-Pierre, une maison qu'il avait achetée, quatre ans plus tôt, de Louis Aubert de La Chesnaye, fils d'un autre négociant célèbre de l'époque. Comme il a déjà été dit, l'emplacement du Cul-de-Sac ne renfermait plus qu'une mesure. Pour l'usage qu'il voulait en faire elle suffisait à Cugnet qui y entreposa ses pelleteries. Mais, un jour d'août 1742, à peine le négociant était-il de retour d'un voyage sur la Côte Nord, en compagnie du chanoine Jean-Baptiste Gosselin, naturaliste, que ses biens furent saisis à la requête du contrôleur de la Marine et d'une bonne douzaine d'autres créanciers. C'est alors que, pour assurer « la conservation et sûreté des effets, marchandises et pelleteries appartenant au sieur Cugnet », l'intendant Hocquart ordonna d'en dresser l'inventaire et nomma un séquestre — le sieur Nouchet — pour en assumer la garde aussi bien que pour ne pas retarder le départ des goélettes, chargées de vivres et autres marchandises à destination des postes de traite, et pour garantir la rentrée des cargaisons de pelleteries.

Cette fois, ce fut la plume de maître Boisseau, notaire officiel et greffier du Conseil supérieur, qui inscrivit à la suite les milliers d'objets trouvés rue du Cul-de-Sac ou dans la demeure de Cugnet. D'un feuillet à l'autre, la plume se mit à courir. Ici étaient les peaux de castor, de carcajous, de renards argentés, de loutres, de martres et de visons. Là se trouvaient des meubles de toute sorte et de toute qualité ; et des miroirs et des tableaux, dont un portrait de Louis XV en guerrier, et des pièces d'argenterie à la douzaine, d'une valeur globale approximative de plus de 5.000 livres, et des tabatières d'écaille incrustées d'argent ou de nacre de perle. Impossible de ne pas voir la grande tapisserie de Bergame qui garnit la salle à manger, encore

moins la bibliothèque, composée de livres de droit principalement, comme les traités de Claude Duplessis, conseiller de Colbert, sur la Coutume de Paris, mais aussi d'ouvrages encyclopédiques, comme le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle ou le *Dictionnaire universel* qu'Antoine Furetière avait dû faire paraître à Rotterdam — quatre ans avant celui de l'Académie française — pour vaincre l'opposition de la noble compagnie. Cugnet se résigna même à présenter au notaire une montre en or, payée 300 livres, une canne à pomme d'or et une tabatière en or qu'il s'engagea à rapporter, en nature ou en valeur, si on jugeait à propos de lui en laisser l'usage.

François-Etienne Cugnet survécut à cette déconfiture, dont il paraît, du reste, s'être tiré plutôt heureusement. En tout cas, il ne perdit point l'emplacement du Cul-de-Sac. Il n'était pas mort depuis un an que, le 22 janvier 1752, par-devant le notaire Jean-Claude Panet, Jean-Baptiste Chevalier s'en portait acquéreur pour le prix de 8.000 livres.

Avec l'acte de vente du terrain, « sur lequel il y a des murs tombant en ruine et en mesure », se termine, pour ainsi dire, l'histoire de la maison Soulard. Mais c'est aussi celle de la maison Chevalier qui commence. Dès le 20 mars, en effet, Jean-Baptiste Chevalier, marchand, marié à Angéline Pelletier, se rend chez maître Boucault de Godefus et là, par acte notarié, il conclut un « marché de maçonnerie » avec Pierre Renaud. Ce dernier s'engage alors à construire pour le dit Chevalier, sur trois voûtes en pierre de Beauport et de la Pointe-aux-Trembles, une maison en pierre à deux étages avec pignons. Comme il faudra démolir les vieux murs et probablement « faire jouer la mine » pour assurer les fondations de la nouvelle demeure, Chevalier accorde à Pierre Renaud jusqu'à la fin du mois d'août pour lui « rendre les ouvrages faits et parfaits ».

Il n'était pas dit qu'une fois terminée et solidement bâtie, la maison Chevalier résisterait à tous les assauts, même si elle était faite — les Québécois en ont la preuve sous les yeux — pour résister à l'usure du temps. Lorsque les Anglais mirent le siège devant Québec,

en 1759, c'est sur la Haute Ville qu'ils dirigèrent principalement le feu de leurs canons. Mais la Basse Ville ne fut pas épargnée, d'autant moins qu'elle était défendue par trois batteries, dont une, la batterie Royale, construite par Louis Baillif en 1690, se trouvait à proximité du Cul-de-Sac. Allumés par les boulets anglais, deux incendies éclatèrent dans la Basse Ville, le 9 août, et l'hôtel Chevalier lui-même reçut quelques-uns de ces boulets rouges qui enflammèrent sa toiture, sans ébranler cependant les murs et la fondation. Du reste, Chevalier n'y habitait plus. Marchand, comme l'avaient été Soulard, Gastin et Cugnet, mais sur une échelle moindre, il avait quitté Québec pour La Rochelle. C'est là qu'il se trouvait, « de présent en l'ancienne France », lorsque sa femme mourut, le 27 septembre 1758, dans la maison du Cul-de-Sac où le notaire Panet se rendit quelques jours plus tard pour dresser l'inventaire des biens de la défunte. Et c'est à La Rochelle qu'il mourut, à son tour, vraisemblablement en 1763, laissant au Canada deux enfants mineurs. Il fallut faire encan. La vente des biens meubles rapporta près de 24.000 livres et, le 31 octobre 1763, un autre négociant, Jean-Louis Frémont, acheta aux enchères, pour le prix de 24.500 livres, la maison en majeure partie restaurée.

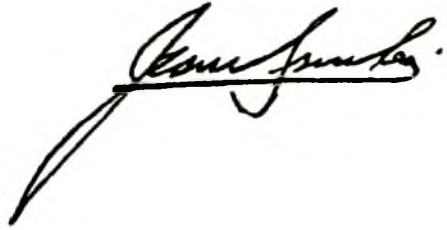
En plus d'être négociant, Jean-Louis Frémont était armateur. Né à Saint-Germain-en-Laye, il avait d'abord servi dans les troupes de Montcalm. Ayant demandé et obtenu son congé, il s'était fait marchand. Quand il acheta l'hôtel Chevalier, il était veuf de sa première femme, Marie Collet, originaire de la Guadeloupe. Il s'y était à peine installé qu'il épousa en secondes noces Catherine Boucher de Boucherville. Des sept enfants qui naquirent de ce mariage, le quatrième, Louis-René, d'abord associé de son père, alla vivre en Virginie, y fonda une famille ; et c'est l'un de ses fils, John-Charles, qui devint un général célèbre aux Etats-Unis, conquérant de la Californie et deux fois candidat à la présidence de la république.

Voisin de Joseph Chabot, propriétaire de la maison Pagé, Louis Frémont entendait tirer le meilleur parti possible de sa nouvelle demeure. Entre autres choses, il s'empressa de faire construire un quai sur la grève de l'anse des Barques, avec l'entente que piétons et

voitures y auraient accès. Puis il jugea préférable d'habiter une maison de la rue Sous-le-Fort, réservant celle du Cul-de-Sac à l'usage de ses locataires et à l'entreposage de ses marchandises. De fait, quand Frémont, en février 1780, mit en vente cette dernière, avec « ses caves voûtées, bien commodes et très bonnes pour la conservation des effets et à l'abri du feu », elle était occupée par un tailleur du nom de Prat. A vrai dire, ce furent les associés de Frémont qui mirent la maison en vente. Lui-même, acculé à la faillite, avait cherché refuge à Paris où il devait mourir assassiné, en 1797. Quant à la maison Chevalier, elle fut d'abord saisie une première fois à la demande d'un des créanciers de Frémont, Elias Lock, de Londres ; mais la vente n'eut pas lieu, Catherine Frémont y ayant fait opposition. Une seconde saisie, opérée en 1806, à la requête de dame Jane de Montmollin, veuve d'un ministre anglican, fit passer la maison aux mains d'un nommé George Pozer qui en était vraisemblablement locataire. Trois ans ne s'étaient pas écoulés que Pozer louait à son tour le rez-de-chaussée à un aubergiste. Connue désormais, et jusqu'au début du XXe siècle, sous le nom de *London Coffee House*, la maison Chevalier n'eut pour ainsi dire plus que des hôtes de passage : voyageurs, commerçants, gens de mer. Les aubergistes s'appelèrent McLean, Melrose, Chartrand. L'un des derniers propriétaires fut George Alford, rentier, petit-fils de George Pozer.

Le jour de juin 1865 où ce George Alford hypothéqua l'hôtel Chevalier au montant de \$4.000, pour le compte de Joseph-Noël Bossé, avocat et membre du Conseil législatif, la transformation de la Basse Ville suivait, depuis nombre d'années, le cours du progrès, des exigences d'un commerce de plus en plus actif et du changement radical survenu dans les modes de navigation. Peu à peu, les besoins du port de Québec s'étaient imposés et l'anse des Barques, qu'on appelait aussi havre du Cul-de-Sac, n'était déjà plus qu'un souvenir. La maison Chevalier et ses voisines, les maisons Pagé et Chesnay de La Garenne n'étaient plus, de leur côté, le poste idéal qu'avaient si longtemps recherché négociants et armateurs. Témoins silencieux d'une époque révolue, elle-même fertile en incidents de toute sorte, dont le

rappel jette un peu de lumière sur la vie des Québécois d'il y a un siècle et plus, elles ne désespèrent pas de revivre sous la garde vigilante de ceux qui auraient intérêt à conserver davantage nos trop rares monuments historiques.

A handwritten signature in cursive script, reading "Louis Gauthier". The signature is written in black ink and is positioned above a horizontal line that extends to the left, resembling a pen nib or a decorative flourish.